



Nuisances de voisinage constatées par la gendarmerie

Par Visiteur

Bonsoir,

Mon voisin a fait constaté par la gendarmerie que mon chien aboie en journée . Les gendarmes sont restés au portail 15 mns(stipulé sur le procès-verbal) .Mes relations avec ce voisin se sont durcies depuis qu'il a lui-même acheté deux chiens qui aboient depuis 2 ans au grillage à la vue de mon animal. J'avais pris la peine d'équiper mon chien d'un collier anti-aboiement et choisi de ne pas relever les nuisances occasionnées par leurs chiens . Que faire de plus et comment éviter que nous ne soyons condamnés à payer une amende alors que nous résidons dans notre quartier depuis 10 ans avec notre chien sans souci jusque là ?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Que faire de plus et comment éviter que nous ne soyons condamnés à payer une amende alors que nous résidons dans notre quartier depuis 10 ans avec notre chien sans souci jusque là ?

Malheureusement vous ne pouvez concrètement rien faire.

Si votre chien cause des nuisances sonores et que les gendarmes vous verbalisent vous serez contrainte de payer l'amende.

Cordialement